



Confédération des Organisations Familiales de l'Union européenne

Réponses de la COFACE à la consultation publique de la Commission européenne sur la future Stratégie UE 2020

15 janvier 2010

(N° Registre des représentants d'intérêts: 09583441226-34)

Remarques générales¹:

La Confédération des Organisations Familiales de l'Union européenne (COFACE) se félicite de l'occasion offerte par la Commission de contribuer à l'élaboration de la future Stratégie UE 2020. La COFACE salue également le document de travail préparé pour la consultation comme une base de discussion et de développement à venir. Nous avons une série de remarques et de propositions à la fois générales et plus précises à formuler.

En effet, il manque quelques points clés à la vision 2020 telle qu'elle est formulée actuellement, s'il est question d'obtenir le soutien de la société civile. Hormis le fait qu'elle soit un peu trop générale, ce qui est compréhensible étant donné sa concision, la vision 2020 est également répétitive et manque d'ambition. Elle ne prend pas suffisamment en compte l'objectif fondamental de l'économie: le bien-être des individus et de leurs familles. La réalité sociale de l'Europe ne semble pas avoir été correctement évaluée, et les instruments et politiques destinés à lutter contre la pauvreté, l'exclusion sociale et les inégalités font cruellement défaut, bien que le document de travail revendique que les individus doivent être mis au premier plan et que les objectifs sociaux, économiques et environnementaux doivent aller main dans la main.

Il semble que le document de travail appelle une attitude de "maintien du statu quo", étant donné qu'il se concentre sur la croissance, l'emploi, le commerce libre et l'investissement, "l'écologisation",

¹ P. 11 "La vision de l'UE 2020 nécessitera un soutien actif de la part des parties prenantes, tels que les partenaires sociaux et la société civile."

l'innovation, la société fondée sur les connaissances, en bref, les mêmes recommandations politiques qui prévalaient avant la crise. Malgré le besoin évident de clarification sur la signification de termes génériques tels que "écologisation" ou "innovation" et au sujet de leur application dans la pratique, ces politiques pourraient se révéler être insuffisantes pour faire face aux défis à venir – non seulement au sein de l'UE, mais dans le monde entier. Par exemple, l'une des mesures les plus urgentes serait de s'attaquer aux inégalités inacceptables existant entre les populations, et non pas seulement en termes "d'éducation" ou de niveaux de "qualification". En effet, aucune référence n'est faite à une quelconque politique portant sur la répartition de la richesse, et presque aucune mention n'est faite du financement continu des systèmes efficaces de protection sociale. Le fait d'ignorer les inégalités ne contribuera qu'à creuser l'écart entre les riches et les pauvres.

La vision pour 2020 ne pourra obtenir l'appui de la société civile que si elle est rédigée correctement, en tenant compte des diverses préoccupations découlant de la communication. L'appui de la société civile ne pourra être obtenu que par le biais de consultations plus démocratiques, plus approfondies et périodiques portant sur les détails et la signification des recommandations générales de la vision UE 2020.

La faiblesse de l'analyse de la réalité sociale en Europe:

Premièrement, la COFACE est en désaccord avec l'analyse de la crise et de ses conséquences². Il n'existe aucune analyse de la responsabilité qu'aurait pu avoir la Stratégie de Lisbonne dans la hausse du taux de chômage: les emplois créés n'étaient pas des emplois de qualité, mais des emplois précaires qui n'ont pas pu résister à l'impact de la crise. Aucune mention n'est faite non plus des conséquences sociales de la crise (par ex. dans les pays baltes, ...).

Bien que se félicite de la mention qui est faite du défi démographique³, elle estime qu'il est simpliste de regrouper les questions liées au vieillissement, à la pauvreté et à l'exclusion sociale, à la solidarité entre les générations et à l'intégration des migrants sous cette rubrique unique, alors qu'il s'agit de questions complexes appelant des politiques multidimensionnelles, intégrées et ambitieuses allant bien au delà de la facette démographique.

Une référence faite à la pauvreté des enfants uniquement est également largement insuffisante pour couvrir la réalité des 16% de la population de l'UE confrontés au risque de la pauvreté et de l'exclusion sociale

La COFACE regrette profondément qu'aucune mention ne soit faite des inégalités et de la discrimination auxquelles sont confrontés les groupes vulnérables. En particulier, la COFACE regrette qu'aucune mention ne soit faite de la situation des personnes handicapées.

La COFACE s'étonne que le document considère les personnes n'ayant pas de travail comme étant seulement des personnes dans une période de transition entre deux emplois. Il ne reconnaît pas le fait que certaines personnes ne peuvent pas travailler et ont besoin du soutien des systèmes de protection sociale dans une perspective à plus long terme.

Enfin, la COFACE est très déçue du fait que le secteur des soins de santé et des services sociaux ne soit pas considérée comme un secteur d'avenir pour la création d'emplois et le développement de l'économie, malgré l'appel lancé par Mr Barroso dans cette direction dans ses « orientations

² P.2

³ P.3

politiques pour la prochaine Commission » (septembre 2009). Malheureusement, aucune mention n'est faite non plus du rôle de l'économie sociale.

Recommandations:

Concernant la croissance et l'emploi⁴:

La définition de la croissance doit être clairement définie par la Commission. Le coût des externalités telles que les catastrophes naturelles, la pollution, la rareté des ressources en raison d'un taux peu élevé de recyclage, l'utilisation d'énergies non renouvelables doit être inclus dans l'évaluation de la "croissance". La croissance doit aussi signifier une augmentation de l'égalité. Avec la définition actuelle de la croissance, en théorie du moins, un pays peut se développer très rapidement en termes de PIB et de production totale tout en affichant une pauvreté stagnante ou aggravée (comme c'est le cas dans certains pays africains). La croissance doit donc aussi être mesurée en incluant le coefficient de GINI. C'est ainsi que nous allons évaluer si la croissance va dans la bonne "direction générale" comme indiqué dans le document consultatif. En outre, la croissance en elle-même ne crée pas de nouveaux emplois. Si la croissance passe par la spéculation, cela ne crée pas d'emplois. Les politiques doivent faire pression pour la création d'emplois et soutenir un "modèle" de croissance en particulier. Le soi-disant effet de "percolation" de la croissance n'est pas évident.

Les États membres, tout comme l'UE, ont une responsabilité de contribuer à la création de la demande par le biais de diverses mesures incitatives visant à garantir que la future croissance aille dans la "bonne" direction. Le secteur public doit être revalorisé à cet égard. Contrairement au secteur privé, le secteur public peut procéder à des investissements massifs et créer des emplois sans avoir à se préoccuper **directement** des "bénéfices" et de la marge de profit. Le secteur public doit donc également être un **moteur** pour l'innovation.

La "sécurité qu'apportent l'éducation et la formation tout au long de la vie ainsi qu'une protection sociale appropriée" doit inclure la conciliation entre vie privée et vie professionnelle. L'équilibre de vie sain d'un individu ne peut être vendu dans un souci "d'innovation et de compétitivité", même dans le cas des PME.

Enfin, la COFACE est d'accord que garantir "le recul des obstacles aux flux d'échanges et d'investissements internationaux"⁵ est bénéfique dans le sens large, mais tient à souligner qu'il doit y avoir une distinction claire entre l'investissement et la spéculation, comme certains investissements sont réalisés sous forme de spéculation. Ainsi, les gouvernements doivent mettre en place des mesures pour surveiller et réguler la spéculation, par le biais de mesures telles que la fiscalité, afin de garantir les bienfaits des investissements productifs "réels".

Concernant l'augmentation de la productivité⁶:

La soi-disant "augmentation" de la productivité nécessite quelques éclaircissements. Toutes les augmentations de la "productivité" ne sont pas nécessairement appropriées! Par exemple, la question très controversée des OGM, comportant des dangers potentiels dépassant notre

⁴ "Il faut mieux équilibrer l'offre et la demande." (p. 6 dernier paragraphe).

⁵ P.10.

⁶ P.3 "La Commission a conscience du fait que la préservation de l'énergie, des ressources naturelles et des matières premières, en les utilisant à meilleur escient et en augmentant la productivité, sera le principal moteur de la future compétitivité de notre industrie et de nos économies."

compréhension, doit faire l'objet d'une étude approfondie avant de lui donner le feu vert au nom d'une augmentation de la "productivité". Les gains de productivité au coût des externalités telles que la pollution, la toxicité, les risques sanitaires ne sont pas la solution. En outre, davantage d'efforts doivent être fournis dans le sens de la **réduction de notre consommation, la réparation, la réutilisation et le recyclage** plutôt que de produire plus, de manière plus "efficace"!

Concernant la cohésion sociale⁷

La hausse des taux d'emploi des femmes et des hommes et la modernisation de la protection sociale⁸ ne peuvent aucunement représenter les seuls moyens d'action pour réaliser la cohésion sociale.

Premièrement, la création de plus nombreux emplois ne garantira pas en soi un progrès social. Une telle croyance ne ferait que répéter les erreurs de la stratégie précédente, où l'accent mis sur la création de plus nombreux emplois n'a pas entraîné une réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Des emplois de **QUALITÉ** sont nécessaires, c'est à dire des emplois avec des salaires décents, des conditions de travail décentes, et qui puissent être combinés avec la vie familiale, particulièrement dans le contexte du vieillissement où il existera une augmentation des besoins en soins. Les emplois dits de "peu qualifiés" doivent être **revalorisés**. Tous les travailleurs, indépendamment de leur niveau de qualification, doivent avoir droit à un **salaire minimum** qui soit sensiblement plus élevé que le seuil national de pauvreté dans un pays donné. La flexisécurité⁹ doit être considérée non seulement comme un outil pour l'apprentissage tout au long de la vie et la transition entre deux emplois, mais également comme un moyen d'adapter parcours professionnels aux cycles de vie, y compris les périodes de la vie pendant lesquelles l'on est confronté à des responsabilités en matière d'accompagnement d'un proche.

Les politiques de lutte contre la pauvreté doivent également aller bien au-delà de la simple couverture des personnes temporairement sans emploi et d'une préoccupation pour l'emploi uniquement¹⁰. L'approche intégrée de l'**inclusion active**, basée sur un **revenu minimum adéquat** y compris pour les personnes ne pouvant pas travailler, sur des **marchés du travail favorisant l'insertion** et des **services sociaux de qualité**, et que la Commission a consacré dans une Recommandation en 2008, doit figurer de façon préminente dans la nouvelle stratégie.

Les politiques de **lutte contre les inégalités** (y compris les inégalités en matière de revenus), de **lutte contre la discrimination et en faveur de l'intégration** doivent figurer en tête de liste des priorités. La question de la répartition des richesses entre les riches et les pauvres **doit** être abordée, en particulier dans le sillage de la crise actuelle. L'intégration des migrants n'est **pas** uniquement une question d'emploi¹¹. De nombreuses politiques doivent être mises en œuvre afin de garantir que les

⁷ P. 6 "Favoriser l'émancipation dans des sociétés ouvertes à tous."

⁸ P.3

⁹ P. 6

¹⁰ P.7 "Des systèmes de sécurité sociale et de pension modernes, adaptés à la crise et au vieillissement de la population européenne, seront nécessaires pour fournir un niveau approprié d'aide au revenu et de couverture du revenu aux personnes temporairement sans emploi."

¹¹ P. 7 "Le taux d'emploi des immigrés peut être amélioré, en particulier pour certaines catégories d'entre eux telles que les immigrés peu instruits, les femmes et les immigrés récemment arrivés."

migrants soient pleinement intégrés, professionnellement **et socialement**, dans une société donnée¹².

Afin de faire face au défi démographique et de promouvoir la solidarité entre les générations¹³, il est crucial d'investir dans des services d'accueil de la petite enfance, de soins de longue durée et d'accompagnement de qualité, accessibles et abordables. Ils doivent être accompagnés d'autres mesures permettant de concilier vie professionnelle et responsabilités en matière d'accompagnement, telles que les congés et les aménagements flexibles du temps de travail. L'égalité entre femmes et hommes, le bien-être des enfants et la dignité des personnes âgées doivent constituer la base de ces initiatives. Le soutien financier est aussi essentiel pour permettre aux familles de répondre à leurs besoins.

Le document souligne que la réduction des dépenses dans les secteurs d'avenir tels que l'éducation et la recherche serait préjudiciable à la réalisation des objectifs pour 2020. La réduction des dépenses en matière de protection sociale serait également très préjudiciable (la crise a démontré le rôle clé des systèmes de protection sociale dans l'atténuation des effets du ralentissement économique). Il est donc nécessaire de faire très attention à ce qu'on entend par modernisation de la protection sociale. Elle doit viser à ce que la **protection sociale soit mieux adaptée aux nouvelles réalités sociales**, telles que les nouveaux parcours professionnels, les nouvelles structures familiales, et le vieillissement. Elle ne doit pas provoquer le démantèlement et l'appauvrissement des systèmes de protection sociale.

Enfin, la promotion **du secteur des soins de santé et des services sociaux et de l'économie sociale** doivent également constituer une facette clé de la nouvelle stratégie.

Pour que les politiques citées ci-dessus soient réellement efficaces, elles doivent figurer en **tête de liste dans le système de gouvernance**, et non pas être considérées comme des politiques de second ordre. Le système de gouvernance doit traduire l'objectif de l'UE de combattre "l'exclusion sociale et les discriminations", et de promouvoir « la justice et la protection sociales, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité entre les générations et la protection des droits de l'enfant » (Traité de Lisbonne).

Cela signifie aussi que cet objectif doit être intégré dans toutes les politiques de l'UE, en application de la clause sociale du Traité de Lisbonne.

Le budget de l'UE doit également soutenir cet objectif. Les fonds structurels de l'UE doivent être préservés et plus orientés vers l'inclusion sociale et l'égalité. Le programme PROGRESS doit être préservé et développé.

Un dialogue régulier doit avoir lieu sur ces questions entre les institutions de l'UE, entre l'UE et les États membres, et avec la société civile.

¹² voir par exemple la [Réponse de la COFACE au Livre vert de la Commission européenne "Migration et mobilité: enjeux et opportunités pour les systèmes éducatifs européens" – Renforcer le soutien aux parents migrants en relation avec l'éducation scolaire de leurs enfants](#)

¹³ P. 6

Concernant l'éducation ¹⁴

La COFACE trouve qu'il est pour le moins étonnant que la seule mention faite d'**inégalités** soit dans le domaine de "l'éducation". Est-ce la seule manière dont les inégalités sont traitées¹⁵? Le fait que le document se concentre sur l'éducation sans perspectives sociales traduit une approche bien trop limitée de la question. Si l'éducation est effectivement l'une des manières les plus efficaces de lutter contre l'inégalité et la pauvreté, l'on ne peut pas espérer améliorer la réussite scolaire et prévenir le décrochage scolaire sans aborder les raisons socio-économiques se cachant derrière ces difficultés. Les enfants d'âge scolaire ne vivent pas en vase clos, leurs problèmes à l'école sont souvent le reflet d'une situation de pauvreté et/ou d'exclusion sociale vécue par leurs familles ou d'un désavantage en particulier auquel ils sont confrontés (manque de revenu suffisant, manque d'intégration, manque d'habilitation des parents, discrimination, handicap, ...), comme il a été souligné dans des études précédentes sur le sujet menées par la Commission elle-même.

La transmission intergénérationnelle de la pauvreté et des désavantages n'a pas encore été suffisamment soulignée. Des services sociaux à but non-lucratif de qualité, accessibles et abordables et d'autres avantages tels que les transports publics gratuits, des cours de langues gratuits pour les nouveaux arrivants, des régimes gratuits d'apprentissage tout au long de la vie pour les groupes vulnérables, et particulièrement des programmes de sensibilisation (étant donné que ces personnes ne revendiquent pas spontanément leurs droits ni ne s'enregistrent dans des programmes d'apprentissage) sont des éléments clés.

En outre, il est déjà difficile pour les personnes hautement qualifiées de trouver un emploi dans le marché du travail actuel. Il est donc très peu probable qu'éduquer un pourcentage plus élevé de la population puisse résoudre les problèmes de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

En ce qui concerne le projet d'investir dans les universités et "d'en faire de véritables moteurs de connaissance et de croissance", il est nécessaire d'aborder quelques questions. Tout d'abord, l'éducation, qu'il s'agisse de l'enseignement primaire, secondaire, supérieur ou universitaire, doit être **abordable et accessible**, et non pas répondre uniquement aux critères de **qualité**. Très souvent, les **meilleures** universités sont également les **plus coûteuses**; devenant donc inaccessibles pour la majorité et allant donc à l'encontre du rôle "inclusif" de l'éducation souligné par la Commission dans le paragraphe précédent. En ce qui concerne la suggestion d'une "coopération plus étroite, notamment avec le monde des affaires", ces liens doivent être **strictement** réglementés. Les universitaires **doivent** conserver leur droit à la liberté intellectuelle et être autorisés à critiquer les produits d'un promoteur du monde des affaires dans leurs leçons. Si la Commission souhaite voir plus d'**innovation**, alors il est nécessaire de garantir la liberté intellectuelle à tout prix, puisque la critique constitue la première étape essentielle vers l'innovation! Deuxièmement, les campus universitaires doivent être libres de l'influence intrusive du monde des affaires. L'ouverture d'esprit des étudiants doit être préservée à tout prix.

Enfin, si les universités doivent adopter une attitude plus "ouverte au changement", cela ne signifie pas qu'elles doivent accepter **n'importe quel** changement. L'orientation de ces "changements" doit faire l'objet d'une discussion, d'un débat public et non être imposée par les plus hauts échelons de la hiérarchie.

¹⁴ P. 4 "La vision de l'UE pour 2020 est pertinente pour chacun d'eux et peut être adaptée à différents points de départ et à différentes particularités nationales afin de **favoriser la croissance de tous.**"

¹⁵ P.5 "Créer de la valeur en fondant la croissance sur la connaissance."

Concernant les SIG, les SSIG et la concurrence¹⁶:

Qu'implique le terme "moderne" en ce qui concerne les services? La privatisation des services? La fin des SIG organisés et financés par le secteur public? La fin des SSIG à but non lucratif?

En ce qui concerne les SIGs¹⁷ tels que les transports en commun, les services postaux, les services de soins de santé et ainsi de suite, la COFACE souligne qu'il n'existe **aucune preuve** soutenant l'affirmation selon laquelle une augmentation de la **concurrence** garantit "que les citoyens en tirent un profit réel". Au contraire, puisque les SIG, afin d'être **efficaces**, doivent répondre à plusieurs conditions, dont l'une d'entre-elles est la **répartition territoriale uniforme** de ces services, une **concurrence** entre différentes "sociétés" dans le domaine des services postaux pourrait causer une **augmentation** des prix, et une **baisse** de la qualité des services. La privatisation et la compétitivité dans le domaine des soins de santé pourrait mener, par exemple, à la fin des hôpitaux dans les zones rurales étant donné qu'ils sont moins "rentables" que ceux qui sont situés dans les zones urbaines. Cela n'est **pas** acceptable, et doit être souligné dans la stratégie de la Commission. La COFACE demande à la Commission d'ajouter officiellement dans son agenda pour 2020 une clarification du statut des SSIG en ce qui concerne la directive sur les services et le Traité de Lisbonne qui en font tous deux mention mais sans entrer dans les détails.

La COFACE tient à souligner l'importance d'une "meilleure intégration des réseaux de transport, le développement de solutions de remplacement des transports routiers, la promotion de technologies non polluantes et la modernisation des infrastructures"¹⁸.

Concernant les produits verts et innovants¹⁹:

Toutes les suggestions de la Commission ("une utilisation plus efficace des ressources, dont l'énergie, et l'application de nouvelles technologies plus vertes, des produits efficaces, l'écologisation de l'économie") sont très vagues. Il n'y a aucun détail concernant la **direction** ou la **signification** que peuvent avoir ces principes. Les prochaines consultations doivent élucider le sens de ces dernières. Qu'entend la Commission par "**produits efficaces**"?

Il en va de même pour les soi-disant "produits innovants". Que sont-ils? La direction que devrait prendre l'UE serait de changer intégralement la conception et la production des produits, ainsi que le processus "d'innovation". Les produits doivent être conçus avant tout dans l'optique de maximiser leur durée de vie, réduire au minimum leur consommation d'énergie, laisser de la place pour des améliorations en concevant le produit et les pièces, en concevant le produit d'une manière qui permette une réparation facile et échelonner la production de pièces de rechange facilement recyclables pour une réparation facile. L'innovation et la conception d'un nouveau produit ne doit se produire uniquement lorsque une découverte technologique majeure aie été réalisée, et non pas à des fins de chiffre d'affaires, de marketing, de fidélisation à une marque ou en vertu d'une consommation guidée par la mode. Dans l'avenir proche, compte tenu de la pénurie importante de matières premières, nous ne pouvons pas nous permettre de produire et consommer des produits **à la mode**, qui n'offrent que très peu de changements réels autres que quelques changements de couleurs et un nouvel emballage, et nous ne pouvons pas non plus nous permettre de **jeter** un

¹⁶ P. 4 "L'Europe doit disposer d'une base industrielle solide et compétitive, d'un secteur des services moderne, ainsi que d'une agriculture, d'une économie rurale et d'un secteur maritime prospères."

¹⁷ P.9

¹⁸ P. 8

¹⁹ P.4 "L'Europe peut tirer de nombreux avantages en développant des produits innovants et compétitifs, en déployant les infrastructures du futur..."

produit qui contienne des matières premières précieuses, tels qu'une télévision LCD, après deux ou trois ans!

Concernant l'accès à Internet²⁰:

La COFACE appuie la nécessité d'une "couverture à large bande à 100 % dans les plus brefs délais" mais quelles seront les conséquences pour l'accès concret à Internet par les individus et les coûts associés à un tel accès, en particulier pour les groupes vulnérables? La **couverture** et l'**accès concret** sont deux choses très différentes!

La COFACE encourage la Commission à inclure l'accès à Internet en tant que SIG avec accès Internet minimum "gratuit" pour tous (avec des limites de volume de téléchargement par exemple).

Concernant la confiance des consommateurs²¹:

La COFACE a déjà souligné, lors du Sommet des consommateurs du mois d'avril, qu'une des manières d'améliorer la confiance des consommateurs qui doit être étudiée est l'appui et la diffusion d'**avis des consommateurs**. En effet, les "défis" des ventes transfrontalières et en ligne ne retournent pas uniquement de la question du prix, de la livraison ou de la protection du consommateur. C'est également une question de confiance dans l'achat d'un produit que le consommateur ne peut pas "voir" physiquement ou essayer afin de pouvoir prendre une décision informée. En outre, la confiance accordée à un site Web spécifique, ou son service clientèle, ne peut pas être évaluée de manière fiable puisque l'interface du site Web est le seul point d'interaction avec le consommateur (tandis que dans un point de vente, les consommateurs peuvent parler à des représentants de vente). Tous ces défis peuvent être traités en partie grâce aux avis des consommateurs, où les consommateurs peuvent partager leurs expériences au sujet de la qualité d'un certain produit, de la livraison et de la qualité du service clientèle d'un certain site Web, ou d'une certaine marque, et ainsi de suite.

En conclusion, la COFACE regrette que les lacunes de la Stratégie de Lisbonne n'aient pas été suffisamment prises en compte, en particulier en ce qui concerne la question fondamentale de la cohésion sociale.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le Secrétariat de la COFACE:

+ 32 2 511 41 79

secretariat@coface-eu.org

www.coface-eu.org



COMMISSION EUROPÉENNE
DG Emploi, Affaires sociales et
Égalité des chances

La COFACE bénéficie du soutien du programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale – PROGRESS (2007-2013). Les points de vue exprimés dans le présent document sont ceux des auteurs et la Commission n'est pas responsable de l'utilisation de ces informations. <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=327&langId=fr>

20

P.6 "L'accès à Internet devient nécessaire à une pleine participation des citoyens à la vie quotidienne."

21

P.10